Logo CFDT

FLASH INFO CFDT CSE Fonctions Support et Finance exceptionnel du 06 novembre 2020

NOUVELLES DISPOSITIONS PRISES PAR ORANGE DANS LE CADRE DES MESURES DE CONFINEMENT NATIONAL

Un Comité Social et Economique exceptionnel s'est réuni le vendredi 6 novembre pour faire le point sur les mesures prises par Orange, à la suite des dernières directives gouvernementales. En voici les principaux points.
TELETRAVAIL

Le télétravail devient obligatoire pour tous les salariés, sauf exception motivée par l'activité.
Comme lors du premier confinement, les salariés sont répartis en 3 catégories :

- *catégorie A : salariés dont l'activité nécessite une présence sur site*
- *catégorie B : salariés dont l'activité nécessite d'être ponctuellement sur site*
- *catégorie C : salariés dont l'activité ne nécessite pas de présence sur site. (97% des salariés de Fonctions Support et Finance)*

Pour cette période, tous les salariés confinés doivent déposer une demande de télétravail dans Anoo, motif « COVID 19 ». Une seule demande pour la durée du confinement suffit.
A noter que l'accord sur le télétravail est maintenu : vous pouvez faire votre demande de télétravail régulier ou de renouvellement dans @noo. Votre manager dispose d'un mois pour

FLASH INFO CFDT CSE Fonctions Support et Finance exceptionnel du 06 novembre 2020
Documents
FLASH INFO CFDT CSE Fonctions Support et Finance exceptionnel du 06 novembre 2020